

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de FLOURENS

Séance du 11 septembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice 13

Présents 8

Procurations 2

Votants 10

L'an deux mille vingt-trois, le 11 septembre à 18h30

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

sous la présidence de M Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Président.

Date de la convocation : 04/09/2023

Date d'affichage de la convocation : 06/09/2023

Date d'affichage de la délibération : 8 SEP. 2023

Etaient présents : M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, M. Philippe ARRUE, Mme Martine NOËL, M. Pierre NAVARRO, Mme Josette MARTINS, Mme Josette NOËL.

Ont donné procuration :

Madame Marie-Claire LABÉDAN a donné procuration à Madame Bernadette FAURÉ,

Madame Monique ROUTABOUL a donné procuration à Monsieur Didier CORTES.

Excusées :

Madame Isabelle DICIANNI,

Madame Nicole DUCOUSSO,

Madame Aurore MERVILLE-COMET.

Mme Bernadette FAURÉ a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-34 Vote de la convention de partenariat pour les ateliers Mémoire et Équilibre pour l'année 2023-2024

Exposé

Monsieur le Président explique à l'assemblée que dans le cadre des ateliers Mémoire et Équilibre destinés aux seniors, il est nécessaire de signer une convention de partenariat entre le CCAS et Madame Karine BESSAGNET, l'intervenante.

Cette convention précise les conditions d'organisation de chaque atelier ainsi que les montants dus par le CCAS, pour l'année 2023-2024.

Après lecture de la convention (en annexe), les membres du CCAS passent au vote.

Décision

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat précédemment évoquée,

La délibération est adoptée à :

10

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 12/09/2023

La secrétaire de séance,
Bernadette FAURÉ



Le Président,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

